Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20251218-20251218_DELI10-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice 9
Présents 8
Votants 9

L'an deux mil vingt-cinq,
le mardi 18 décembre,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Daniel FOUÉRÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12/12/2025

PRESENTS : FOUÉRÉ D., FRAGA I., COLIN J.-C., DANIEL R.-M., AMOSALA S., LE DOUJET C., SAMSON J., LECORGNE R.
ABSENT EXCUSE : ROUXEL R. donne procuration à DANIEL R.-M.
SECRETAIRE : SAMSON J.

20251218 – DELIB10 : DINAN AGGLOMERATION – PPGDID

Le Maire présente au Conseil Municipal le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID).

Ce plan, d'une durée de 6 ans, est adopté après avis des communes membres, qui ont deux mois pour se prononcer, et de la Conférence Intercommunale du Logement ; puis par délibération de l'EPCI.

Par délibération du 30 septembre 2024, Dinan Agglomération a officiellement lancé la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs.

Le PPGDID définit les orientations destinées à :
- Assurer une gestion partagée des demandes en logement social,
- Mettre en place un système de cotation de la demande locative sociale,
- Satisfaire le droit à l'information du demandeur,
- Mettre en place le Service d'Information et d'Accueil du Demandeur (SIAD).

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal valide le projet présenté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Daniel FOUERE

MAIRIE DE PLOREC-SUR-ARGUE
R.F.
(Côtes d'